


Mars 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	--------------------	---------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

## CONSEIL

### Cent quarante-sixième session

Rome, 22 - 26 avril 2013

### Rapport de la cent quarante-huitième session du Comité financier (18-22 mars 2013)

#### Résumé

À sa première session ordinaire en 2013, le Comité a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions relevant de son mandat. Dans le présent rapport de la cent quarante-huitième session, le Comité:

- formule des recommandations précises à l'intention du Conseil i) en appelant instamment les États Membres à régler intégralement les contributions mises en recouvrement dans les délais établis (par. 8); ii) au sujet du barème des contributions proposé pour l'exercice biennal 2014-2015 (par. 14); iii) au sujet du Plan à moyen terme 2014-2017 et du Programme de travail et budget 2014-2015 (par. 24 et 25); iv) au sujet de la nomination du Commissaire aux comptes (par. 36); v) au sujet de la nomination et de la prolongation du mandat de membres du Comité de vérification (par. 48); enfin vi) au sujet de la nomination d'un membre externe du Comité de l'éthique (par. 58);
- informe le Conseil de ses décisions concernant i) le maintien du Plan d'incitation au règlement rapide des contributions (par. 10); ii) l'autorisation des virements prévus entre chapitres budgétaires découlant de l'exécution du Programme de travail 2012-2013 (par. 21); iii) son assentiment relatif à l'actualisation proposée du mandat du Comité de vérification de la FAO (par. 46); iv) son assentiment relatif aux critères proposés pour de plus grandes délégations de pouvoirs aux organes statutaires relevant de l'Article XIV (par. 50); enfin v) le fait qu'il a demandé au CQCJ d'examiner les aspects juridiques des procédures liées au rétablissement du droit de vote (par. 10);
- appelle l'attention du Conseil sur les indications qu'il a données au Secrétariat au sujet de la situation financière de l'Organisation, des questions budgétaires, des ressources humaines, du cadre des systèmes administratifs et d'information et des questions de contrôle;
- enfin, met en évidence auprès du Conseil des initiatives de nature à améliorer son propre travail.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

### Mesures suggérées au Conseil

- Le Conseil est invité à souscrire aux recommandations du Comité relatives au règlement ponctuel des contributions mises en recouvrement, au barème des contributions proposé, au Plan à moyen terme 2014-2017 et au Programme de travail et budget 2014-2015, à la nomination du Commissaire aux comptes, à la nomination et à la prolongation du mandat des membres du Comité de vérification et à la nomination d'un membre externe du Comité de l'éthique;
- le Conseil est invité à prendre note des décisions du Comité au sujet du Plan d'incitation, des virements entre chapitres budgétaires prévus, du mandat du Comité de vérification de la FAO et des organes statutaires relevant de l'Article XIV;
- enfin, le Conseil est invité à approuver les indications données au Secrétariat par le Comité pour toutes les autres questions relevant de son mandat, ainsi que les initiatives de nature à améliorer ses propres méthodes de travail.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

David McSherry  
Secrétaire du Comité financier +39 06570 53719

---

## Table des matières

---

	Pages
Introduction .....	5
Élection du Vice-Président pour 2013.....	6
Suivi de la situation financière .....	6
Situation financière de l'Organisation .....	6
Plan d'incitation et autres mesures destinées à encourager un règlement rapide des contributions .....	6
Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel - 2012 .....	7
Barème des contributions 2014-2015 .....	7
Rapport sur les placements 2012 .....	8
Questions budgétaires .....	8
Rapport final de la Direction sur la mise en œuvre du PAI et la réforme de la FAO .....	8
Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2012 .....	8
Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2012-2013 .....	8
Cadre stratégique révisé, Plan à moyen terme 2014-2017 et Programme de travail et budget 2014-2015 .....	9
Ressources humaines.....	10
Rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique des ressources humaines et Plan d'action 2012-2013 .....	10
Cadre des systèmes administratifs et informatiques .....	11
Rapport intérimaire sur le Système mondial de gestion des ressources.....	11
Contrôle.....	11
Sélection et nomination du Commissaire aux comptes.....	11
Rapport annuel du Comité de l'éthique .....	12
Rapport annuel d'activité de l'Inspecteur général pour 2012 .....	12
Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2012.....	13
Communication des rapports de vérification interne .....	13
Mandat du Comité de vérification de la FAO.....	14
Composition du Comité de vérification de la FAO .....	14
Examen des organes statutaires relevant de l'article XIV en vue de leur permettre d'exercer une plus grande autorité financière et administrative tout en restant dans le cadre de la FAO .....	14
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes .....	15

---

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier.....	15
Programme de travail pluriannuel du Comité financier 2010-2013.....	15
Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation .....	16
Méthodes de travail du Comité financier.....	16
Questions diverses.....	16
Date et lieu de la cent quarante-neuvième session.....	16
Autres questions - Remplacement d'un membre externe du Comité de l'éthique .....	16
Annexe I - Barème des contributions proposé pour 2014-2015 .....	17
Annexe II - Documents présentés pour information .....	23

## Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après, sur les travaux de sa cent quarante-huitième session.
2. Outre le Président, M. MOUNGUI MÉDI, étaient présents les représentants suivants des Membres:
  - M. Matthew Worrell (Australie)
  - M. Olyntho Vieira (Brésil)
  - M. Laurent D. Couliadiati (Burkina Faso)
  - Mme Karen E. Johnson (États-Unis d'Amérique)
  - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
  - M. Shobhana K. Pattanayak (Inde)
  - M. Hideya Yamada (Japon)
  - Mme Manar Sabah Mohammad Al-Sabah (Koweït)
  - M. Mohamed Lemghari (Maroc)
  - Mme Emma María José Rodríguez Sifuentes (Mexique)
  - M. Ronald Elkhuisen (Pays-Bas)
  - M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor (Soudan)
3. Le Président a informé le Comité que:
  - M. Luiz Maria Pio Correa (Brésil) avait été désigné pour remplacer M. Olyntho Vieira pendant une partie de la session;
  - M. Salahuddin Al Bazzaz (Koweït) avait été désigné pour remplacer Mme Manar Sabah Mohammad Al-Sabah pendant une partie de la session;
  - M. Alan Romero Zavala (Mexique) avait été désigné pour remplacer Mme Emma María José Rodríguez Sifuentes pendant une partie de la session;
  - M. Mohamed Lemghari (Maroc) avait été désigné pour remplacer M. Faouzi Lekjaa à la session;
  - Mme Mary Blanca Rios (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer Mme Johnson pendant une partie de la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé sur le site internet des organes directeurs et statutaires à l'adresse:  
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>
5. Des observateurs sans droit de parole des Membres suivants ont aussi assisté à la cent quarante-huitième session du Comité financier:
  - Algérie
  - Allemagne
  - Argentine
  - France
  - Guinée
  - Hongrie
  - Iran
  - Islande
  - Italie
  - Libéria
  - Nigéria
  - Pakistan
  - Saint-Marin
  - Union européenne
  - Viet Nam

## Élection du Vice-Président pour 2013

6. M. Hideya Yamada (Japon) a été élu à l'unanimité Vice-Président pour la période du mandat actuel du Comité restant à courir.

## Suivi de la situation financière

### Situation financière de l'Organisation

7. Le Comité s'est penché sur la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2012 et sur les prévisions de liquidités pour 2013, y compris les liquidités de l'Organisation, la situation des arriérés de contributions, les placements à court et long termes, les obligations financières liées au personnel, le montant des dépenses au titre du Programme de coopération technique (PCT) et le déficit du Fonds général.

8. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité que la trésorerie de l'Organisation soit considérée comme étant en situation d'amélioration et que la FAO ne prévoie pas de devoir recourir à l'emprunt externe en 2013. Soucieux de remédier au déficit de trésorerie de ces dernières années, qui est imputable au non-versement de contributions, il a appelé instamment tous les États Membres à continuer à régler intégralement les contributions mises en recouvrement dans les délais établis pour permettre à la FAO de continuer à assurer les opérations de trésorerie nécessaires à l'exécution du Programme de travail;**
- b) **a pris note du fait que l'Organisation avait modifié son mode de traitement comptable pour l'écriture des obligations financières liées au personnel en 2012 et que tous les gains et pertes actuariels étaient à présent immédiatement comptabilisés au lieu d'être amortis progressivement comme c'était le cas avec la méthode dite «du corridor» précédemment suivie;**
- c) **a souligné que les prescriptions des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) concernant l'assurance maladie après cessation de service (AMACS) portaient sur l'écriture des obligations et non sur leur financement et a fait observer en outre que les évaluations actuarielles annuelles étaient sujettes à de fortes incertitudes et à des facteurs imprévisibles et**
- d) **enfin, a pris note du fait que l'aggravation considérable du déficit du Fonds général – qui était de 945,5 millions d'USD au 31 décembre 2012, contre 641,3 millions d'USD un an auparavant – s'expliquait par le fait que les obligations financières liées au personnel avaient été intégralement comptabilisées.**

### Plan d'incitation et autres mesures destinées à encourager un règlement rapide des contributions

9. Le Comité a examiné le document FC 148/4, *Plan d'incitation et autres mesures visant à encourager le paiement rapide des contributions*, qui contient une analyse des effets du Plan sur les taux de recouvrement et les coûts de gestion de ce plan.

10. **Le Comité:**

- a) **à l'issue d'un débat sur l'efficacité et les coûts du Plan d'incitation et considérant qu'il est important d'envoyer un signal fort aux Membres sur la nécessité d'un règlement ponctuel de leurs contributions, a décidé de conserver le Plan d'incitation;**
- b) **a approuvé la recommandation formulée par la Conférence à sa trente-troisième session, et adaptée de manière à tenir compte du nouveau calendrier des sessions des organes directeurs, selon laquelle les demandes de rétablissement du droit de vote seront transmises au Directeur général pour être présentées à la session de printemps du Comité financier, les années de Conférence; et a demandé au CQCJ d'examiner les aspects juridiques de cette question, afin, notamment, de déterminer s'il y a lieu d'apporter des modifications aux Textes fondamentaux de l'Organisation.**

- c) **a examiné et approuvé** toutes les mesures actuellement en place pour encourager le paiement ponctuel des contributions, et souligné qu'il était important de les appliquer avec rigueur et de soumettre les demandes de plans de paiements échelonnés à la prochaine Conférence.

### **Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel - 2012**

11. Le Comité a examiné le document FC 148/5, *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2012*, consacré aux résultats de l'évaluation annuelle réalisée par des actuaires externes ainsi qu'à la situation financière actuelle, à la comptabilisation et à l'amortissement des obligations de l'Organisation au titre des plans concernant le personnel au 31 décembre 2012.

#### **12. Le Comité:**

- a) **a noté** que les obligations relatives au personnel s'élevaient, au 31 décembre 2012, à 1 252 millions d'USD au total, soit une augmentation de 100 millions d'USD depuis l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2011, principalement due au fait que l'hypothèse comptable relative au taux d'actualisation avait été revue à la baisse;
- b) **a observé** que les obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service restaient gravement sous-financées, et **a noté** qu'il s'agissait d'un problème à long terme qui ne constituait pas un risque de crise financière immédiate pour l'Organisation;
- c) **a demandé** au Secrétariat de présenter d'autres options pour réduire le sous-provisionnement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service, notamment des propositions visant à diminuer ces obligations, et de fournir également des informations supplémentaires sur cette question, et en particulier sur la composition des participants au plan et sur les prestations servies par celui-ci, qui seront examinées par le Comité à sa prochaine session ordinaire;
- d) enfin, **a souligné** qu'il importait d'adopter une approche commune sur la question de l'assurance maladie après cessation de service, dans le cadre du régime commun des Nations Unies, et **demandé instamment** au Directeur général de porter cette question à l'attention du Conseil des chefs de secrétariat.

### **Barème des contributions 2014-2015**

13. Le Comité a examiné et approuvé le barème des contributions proposé pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir Annexe 1) tel qu'il figure dans le document FC 148/6.

14. Le Comité a transmis au Conseil le projet de résolution ci-après, relatif au barème des contributions de la FAO pour 2014-2015, pour adoption par la Conférence, conscient du fait que la nouvelle composition nécessiterait une modification du barème:

#### **Résolution /2013**

### **BARÈME DES CONTRIBUTIONS 2014-2015**

#### **LA CONFÉRENCE,**

**Ayant pris note** des recommandations formulées par le Conseil à sa cent quarante-sixième session;

**Confirmant** que, comme par le passé, la FAO doit suivre le barème des quotes-parts de l'ONU en l'adaptant pour tenir compte du fait que les Membres de la FAO ne sont pas tous Membres de l'ONU et vice-versa;

**Décide** que le barème des contributions de la FAO pour 2014-2015 devrait dériver directement du barème des quotes-parts de l'ONU en vigueur en 2013, 2014 et 2015;

**Adopte**, pour 2014 et 2015, le barème figurant à l'Annexe au présent rapport.

## Rapport sur les placements 2012

15. Le Comité a examiné le document FC 148/7 Rev.1 intitulé *Rapport sur les placements 2012*, en a pris acte et a félicité le Secrétariat des résultats très positifs de ses placements à long terme en 2012; il a également noté que les placements à court et long terme avaient tous deux dépassé leurs indices de référence respectifs. Le Comité s'est félicité de la structure de gouvernance solide mise en place pour ces placements. Il a également demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité de relever son niveau de risque de placement, compte tenu de l'amélioration du climat des placements.

## Questions budgétaires

### Rapport final de la Direction sur la mise en œuvre du PAI et la réforme de la FAO

16. Le Comité a examiné les aspects financiers de l'exécution du Plan d'action immédiate (PAI) présenté dans le document C2013/26, *Rapport final de la Direction sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate et le processus de réforme de la FAO*.

17. **Le Comité:**

- a) **a accueilli avec satisfaction le Rapport final de la Direction sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate et le processus de réforme de la FAO;**
- b) **s'est félicité des informations financières présentées dans le rapport pour la période allant jusqu'en 2013;**
- c) **a pris note des assurances données par le Secrétariat que les actions du PAI non encore achevées seraient, sous la responsabilité du Secrétariat, intégralement menées à bien en 2013;**
- d) **a pris note de la précision donnée par le Secrétariat, à savoir que le budget prévu pour 2013 serait employé en totalité pour des activités liées au PAI, sans report prévu;**
- e) **a pris acte du processus d'intégration des modalités futures d'établissement de rapports aux organes directeurs de la FAO tel qu'il est indiqué dans le rapport;**
- f) **enfin, a demandé qu'un rapport sur les dépenses du PAI pour 2013 soit présenté à la session d'automne du Comité financier.**

### Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2012

18. Le Comité **a accueilli favorablement** le document intitulé *Examen à mi-parcours - Rapport de synthèse 2012* et apprécié l'approche adoptée pour suivre les progrès réalisés par rapport aux résultats de l'Organisation.

19. **Le Comité:**

- a) **a déclaré attendre avec intérêt les prochains rapports qui devraient comprendre des informations améliorées sur la façon de mesurer les résultats financiers liés à la réalisation des résultats de l'Organisation, en attendant l'élaboration finale du modèle d'établissement de budget axé sur les résultats; et**
- b) **a demandé que les rapports sur les résultats du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique définissent clairement les résultats obtenus au Bureau sous-régional pour le Pacifique Sud-Ouest.**

### Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2012-2013

20. Le Comité a examiné le Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2012-2013 et s'est concentré sur les variations par chapitre budgétaire.



21. **Le Comité:**
- a) **a pris acte** des prévisions relatives à l'exécution du budget pour l'exercice biennal en notant que les crédits ouverts au titre des objectifs stratégiques et des objectifs fonctionnels devraient être intégralement dépensés;
  - b) **a autorisé** les virements entre chapitres budgétaires des chapitres 1 à 12 vers les chapitres 7 et 13, notant que le virement vers le chapitre 13 (objectif fonctionnel Y Administration) était lié à l'application, pendant une période de transition, des mesures d'économie approuvées en 2012;
  - c) **a noté que**, conformément à l'usage, les soldes budgétaires non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 15), des dépenses d'équipement (chapitre 17) et des dépenses de sécurité (chapitre 18) seront reportés sur l'exercice biennal 2014-2015;
  - d) **enfin, a demandé** que les prochains rapports contiennent une indication des dépenses effectives engagées à ce jour, par chapitre budgétaire.
22. Le Comité a indiqué qu'il attendait avec intérêt de recevoir des informations complètes et actualisées sur ces points à sa session d'octobre 2013.

### **Cadre stratégique révisé, Plan à moyen terme 2014-2017 et Programme de travail et budget 2014-2015**

23. Le Comité a examiné le Plan à moyen terme 2014-2017 et le Programme de travail et budget 2014-2015, en se concentrant sur l'examen des propositions relevant de son mandat. Il s'est penché en particulier sur le cadre axé sur les résultats, la structure par chapitre budgétaire, les modalités d'exécution, les changements transformationnels et les principales dimensions financières et budgétaires de la FAO. Le Comité a également pris connaissance d'une note d'information fournie par le Secrétariat pendant la session, qui concernait les hypothèses et les estimations relatives aux augmentations de coûts. Cette note apportait des précisions et des informations actualisées sur les augmentations de coûts présentées dans le document de travail.

24. Ayant procédé à un examen technique des propositions, **le Comité:**
- a) **a noté que le document avait bénéficié des apports des processus de réflexion stratégique et de changement transformationnel lancés en 2012;**
  - b) **a examiné en détail les augmentations de coûts prévues et a fait bon accueil aux informations supplémentaires fournies par le Secrétariat, demandant que celles-ci soient communiquées à tous les Membres;**
  - c) **a prié instamment** le Secrétariat de continuer d'améliorer la structure et la présentation du budget axées sur les résultats, notamment le lien entre la répartition des apports et les produits;
  - d) **a approuvé** la structure par chapitres révisée, qui a été ramenée de 17 à 14 chapitres budgétaires;
  - e) **a examiné et noté** la structure organisationnelle proposée, qui serait examinée et débattue plus avant par les Membres;
  - f) **a passé en revue** les modalités d'exécution et a souligné qu'il importait de bien délimiter les rôles et les responsabilités, ainsi que les obligations redditionnelles;
  - g) **enfin, a demandé** au Secrétariat de lui fournir, avant la session du Conseil, de plus amples informations, notamment l'indication des coûts, sur la réaffectation proposée de ressources aux domaines ayant un rang de priorité plus élevé, identifiés par le Directeur général.
25. Ayant examiné les besoins en ressources relatifs au Programme de travail proposé, **le Comité:**
- a) **a rappelé que le montant net des crédits budgétaires ouverts pour 2012-2013 (1 005,6 millions d'USD) comprenait 8,6 millions d'USD pour les coûts de l'investissement ponctuel afférent au PAI;**

- b) **a souligné** que la vision de l'Organisation était celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition et qu'à ce titre, il était important d'appuyer le Programme de travail et budget de l'Organisation;
- c) **s'est dit préoccupé** par l'impact que pourraient avoir les propositions budgétaires actuelles sur les contributions des Membres dans le climat économique et financier mondial actuel;
- d) **n'est pas parvenu à un consensus** sur le montant du budget proposé par le Directeur général et **a demandé** au Secrétariat de proposer des gains d'efficacité et supplémentaires et autres économies, dans les domaines et selon les indications communiqués par le Comité financier lors de ses délibérations à cette session, et de rendre compte des résultats à la cent-quarante-sixième session du Conseil de la FAO;
- e) **enfin, a demandé** que les hypothèses relatives aux augmentations de coûts continuent à être suivies de près et attentivement et communiquées et que les estimations soient actualisées avant la cent quarante-sixième session du Conseil et la trente-huitième session de la Conférence.

26. Le Comité a examiné les propositions tendant à améliorer la santé financière de la FAO, sa trésorerie et ses réserves. Il **a demandé** que soient examinées en détail, à sa session d'octobre 2013, les questions suivantes:

- réapprovisionnement du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial;
- options envisageables pour remédier au déficit de financement des obligations relatives à l'assurance-maladie après cessation de service et au Fonds des indemnités de départ.

## Ressources humaines

### Rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique des ressources humaines et Plan d'action 2012-2013

27. Le Comité a pris note du document FC 148/12 - *Rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines 2012-2013*, et des informations concernant les cinq initiatives pour lesquelles des rapports intérimaires avaient été demandés à la cent quarante-septième session. Le Comité s'est également félicité des informations supplémentaires fournies pendant la présentation de ce point de l'ordre du jour et la séance de questions-réponses qui a suivi.

28. **Le Comité:**

- a) **a demandé** qu'une synthèse des notes utilisées pendant la présentation soit mise à la disposition des membres;
- b) **a demandé** la poursuite des efforts visant à faire avancer les grandes initiatives en cours touchant les ressources humaines, notamment i) la réduction des délais de recrutement, ii) l'amélioration de la représentation géographique et de la parité hommes-femmes, iii) le Programme des jeunes cadres; iv) une politique de mobilité à l'échelle de l'Organisation, et v) les délégations de pouvoirs accrues accordées dans le cadre de la décentralisation;
- c) **a pris note** des nouvelles initiatives qui seront prioritaires en matière de ressources humaines en 2013, et demandé qu'elles soient mises en application dès que possible;
- d) **s'est félicité** qu'un ensemble de données complètes et actualisées relatives aux ressources humaines lui soit soumis à ses prochaines sessions ainsi que des explications claires sur les effectifs actuels totaux par rapport aux postes inscrits au budget du PTB;
- e) **a demandé** que des informations soient fournies plus rapidement concernant les avis de vacance de postes et les nominations, et qu'une plus grande transparence soit assurée dans ce domaine;
- f) **a demandé** que le Plan d'action pour la parité hommes-femmes publié en mai 2012 soit distribué à tous les Membres, notant que la date de publication (octobre 2010)

- figurant dans le rapport intérimaire était erronée. Le Comité a également demandé que le document relatif à la future politique complémentaire de la FAO en faveur de la parité hommes-femmes soit examiné par le Comité financier dès qu'il sera prêt;
- g) **a pris note** du taux élevé de vacance de postes (de l'ordre de 16 pour cent au Siège) et a demandé que des données rétrospectives sur les taux de vacance de postes soient présentées à la cent quarante-sixième session du Conseil, en avril 2013;
  - h) **a demandé** des informations supplémentaires sur les plans visant à créer des capacités de planification stratégique des effectifs à la FAO; et
  - i) **a demandé** des informations supplémentaires et une analyse concernant la répartition appropriée des effectifs entre les services généraux et le cadre organique.

## **Cadre des systèmes administratifs et informatiques**

### **Rapport intérimaire sur le Système mondial de gestion des ressources**

29. Le Comité financier a examiné le document FC148/13 qui fournit des informations actualisées sur l'état d'avancement du programme de mise en œuvre du SMGR pour la période allant de novembre 2012 à janvier 2013, et les activités prévues de février à juin 2013.
30. Le Comité a pris note de l'état d'avancement du programme, et relevé que les activités devraient être achevées en mai 2013 et que les premiers états financiers aux normes IPSAS devraient être produits à partir de 2014.
31. Le Comité a également pris note des plans de déploiement dans les bureaux décentralisés et des mesures adoptées pour atténuer les risques liés au manque de capacités signalés par le Bureau de l'Inspecteur général.
32. Sur la base des informations présentées, **le Comité:**
- a) **a demandé** au Secrétariat de suivre la question des insuffisances de capacités et des risques recensés par le Bureau de l'Inspecteur général;
  - b) **a demandé** au Secrétariat de fournir des informations supplémentaires sur les dépenses prévues pour 2013 avant la cent quarante-sixième session du Conseil; et
  - c) **enfin, a demandé** au Secrétariat de fournir également un complément d'informations sur les coûts et les modalités d'application ultérieurs, notamment dans les propositions de dépenses d'équipement présentées dans le Programme de travail et budget proposé pour 2014-2015.

## **Contrôle**

### **Sélection et nomination du Commissaire aux comptes**

33. Le Comité a noté que, comme convenu à sa cent quarante-troisième session, en mai 2012, un groupe de travail composé de membres du Comité financier s'était réuni en vue de l'examen des propositions reçues pour la fourniture à l'Organisation de services de vérification externe des comptes et avait établi une liste restreinte de trois candidats (Allemagne, Philippines et Royaume-Uni), lesquels avaient été invités à faire une présentation orale à la cent quarante-huitième session du Comité financier.
34. Le Comité a examiné les présentations orales des trois candidats retenus et divers aspects des propositions tels que l'expérience, la méthode et la stratégie de vérification des comptes et le coût.
35. À l'issue de l'examen des présentations et des propositions des candidats retenus, le Comité a décidé, après avoir examiné les présentations et procédé ensuite à un scrutin secret, de recommander au Conseil pour examen la proposition soumise par la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines.
36. Le Comité a recommandé au Conseil d'adopter la résolution ci-après aux fins de la nomination du Commissaire aux comptes pour la période de six ans 2014-2019.

**Résolution .../146****NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****LE CONSEIL,**

Notant que le Comité financier recommande la nomination de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines en tant que Commissaire aux comptes de l'Organisation;

Reconnaissant la nécessité et l'importance de la fonction de Commissaire aux comptes pour examiner et certifier les comptes de l'Organisation;

Décide de nommer la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines en tant que Commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de six ans à partir de 2014.

**Rapport annuel du Comité de l'éthique**

37. Le Comité financier a examiné le document FC 148/15, intitulé *Rapport annuel du Comité de l'éthique*.

**38. Le Comité:**

- a) a pris acte du fait que ce document constituait le premier rapport annuel du Comité de l'éthique;
- b) a demandé à pouvoir disposer simultanément du rapport du Fonctionnaire chargé des questions d'éthique, lors de la présentation des rapports annuels futurs, et a noté que le Secrétariat examinerait cette demande à la lumière de la pratique observée dans d'autres organismes du système des Nations Unies;
- c) a noté les observations formulées par le Comité de l'éthique à propos du chevauchement de certaines fonctions, comme celles de l'éthique, du médiateur, de la médiation et des relations avec le personnel, et la confirmation donnée par le Secrétariat qu'une mesure corrective avait été prise, laquelle visait à remédier à cet état de fait en réexaminant la description des fonctions et le classement des postes concernés;
- d) a demandé que le prochain rapport annuel du Comité de l'éthique apporte des informations sur l'expérience acquise au cours de la première année de mise en œuvre du Programme relatif à la déclaration de situation financière.

**Rapport annuel d'activité de l'Inspecteur général pour 2012**

39. Le Comité a accueilli favorablement le document FC 148/16, *Rapport d'activité annuel du Bureau de l'Inspecteur général pour 2012*, qui présente de façon synthétique les résultats des travaux de vérification et d'enquête menés par le Bureau de l'Inspecteur général en 2012, ainsi que la gestion interne du Bureau. Le Comité a pris note également des informations supplémentaires fournies par l'Inspecteur général et la Direction en réponse aux questions de ses membres.

**40. Le Comité:**

- a) s'est félicité de la qualité du rapport et de l'analyse qui y était proposée, notant que le travail du Bureau de l'Inspecteur général ainsi présenté était particulièrement pertinent et utile pour la gestion et la gouvernance de l'Organisation;
- b) a accueilli avec satisfaction la conclusion de l'examen externe 2012 de l'assurance qualité selon laquelle les fonctions de vérification interne du Bureau sont généralement conformes aux normes internationales de vérification interne suivies par la FAO et d'autres organisations de l'ONU;
- c) a souligné qu'il était important, comme il est indiqué dans le rapport, de mettre en place des processus structurés de gestion des risques de l'Organisation, ainsi qu'un cadre robuste de reddition de comptes et de contrôle interne au sein de la FAO pour appuyer les changements transformationnels de l'Organisation;

- d) **a souligné** qu'il était important que l'Organisation respecte son engagement en matière d'établissement d'états financiers aux normes IPSAS en 2014;
- e) **a fait part de sa préoccupation** concernant les délais nécessaires pour appliquer les recommandations en suspens, notamment les recommandations concernant les risques élevés, et a encouragé la Direction à poursuivre ses efforts pour accélérer le processus;
- f) **a demandé** que, pour les prochaines présentations du rapport annuel d'activité de l'Inspecteur général, la Direction fournisse en même temps un rapport sur l'état d'avancement des mesures prises pour appliquer les recommandations sur les risques élevés qui sont en suspens de longue date;
- g) enfin, **a demandé** que le Bureau de l'Inspecteur général continue à suivre la question du recours par l'Organisation à des ressources humaines hors personnel.

### **Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2012**

41. Le Comité a pris note du document FC 148/17, intitulé *Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2012*, ainsi que de la présentation du Président du Comité de vérification du complément d'informations sur les activités de cet organe en 2012 et des observations du Directeur général accompagnant le rapport annuel.

#### **42. Le Comité:**

- a) **a accueilli avec satisfaction** le rapport et les observations et conclusions favorables sur le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général s'agissant de la mise en œuvre de son programme de vérification fondé sur les risques en 2012, et des problèmes qu'elle posait, qui se sont révélées particulièrement pertinentes et utiles au Directeur général et au Comité lors de ses délibérations;
- b) **a accueilli avec satisfaction** les observations du Directeur général, qui appuyaient les points présentés dans le rapport, notamment la nécessité de réduire les délais de classement des recommandations en suspens, en privilégiant celles qui étaient associées à la plus haute priorité et qui étaient en suspens depuis longtemps;
- c) **a souligné** la nécessité d'accélérer le processus visant à mettre au point aussitôt que possible en 2013 les directives relatives aux sanctions à prendre contre les fournisseurs;
- d) **a réaffirmé** qu'il serait prématuré de retirer au Bureau de l'Inspecteur général l'examen préliminaire des plaintes pour représailles déposées par des fonctionnaires et collaborateurs ayant dénoncé des irrégularités, mais que ce point devait rester à l'étude;
- e) **a demandé** au Secrétariat de lui présenter un point sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations du Comité de vérification de la FAO à sa prochaine session ordinaire, à l'automne 2013.

### **Communication des rapports de vérification interne**

43. Le Comité a examiné le document FC 148/18, intitulé *Communication des rapports de vérification interne*, qui présentait des informations sur les politiques appliquées par d'autres organismes des Nations Unies en matière de communication des rapports de vérification interne et sur les différentes pratiques actuellement observées.

#### **44. Le Comité:**

- a) **a pris note** des informations relatives aux politiques de communication des rapports de vérification interne appliquées dans d'autres organismes des Nations Unies;
- b) **s'est félicité** de la participation de l'Inspecteur général au réseau professionnel des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies, et en particulier de ses activités de suivi des évolutions et pratiques optimales observées en matière d'établissement et de communication des rapports de vérification interne, et

- a demandé au Bureau de l'Inspecteur général de se tenir au fait des pratiques optimales dans ce domaine qui seraient susceptibles d'être appliquées à la FAO;
- c) **s'est félicité** de la mise en œuvre de nouvelles modalités de consultation en ligne des rapports de vérification interne du Bureau de l'Inspecteur général et a déclaré attendre avec intérêt l'annonce de la mise à disposition des instructions y afférentes sur le site Web des représentants permanents;
- d) **enfin, a souhaité** que lui soit présenté, dans le rapport annuel 2013 du Bureau de l'Inspecteur général, un point sur la mise en œuvre de la politique de la FAO en matière de communication des rapports de vérification interne.

#### **Mandat du Comité de vérification de la FAO**

45. Le Comité a examiné le document FC 148/19, intitulé *Mandat du Comité de vérification de la FAO*, dans lequel le Directeur général proposait à nouveau ce mandat, dans sa version actualisée, laquelle comprenait notamment les modifications demandées par le Comité financier à sa cent quarante-septième session.

46. **Le Comité:**

- a) **a noté** que le Règlement financier et les Règles de gestion financière ainsi que les politiques et procédures applicables à la FAO mentionnés au paragraphe 1.1 de la version actualisée proposée constituaient les textes de référence des services consultatifs du Comité de vérification et que la prise en compte de l'environnement dans lequel l'Organisation opère n'avait pas d'incidence sur ce principe;
- b) **a pris acte** du fait que les informations auxquelles le paragraphe 1.2 de la version actualisée proposée faisait référence comprenaient les services consultatifs fournis par le Comité de vérification de la FAO au Directeur général;
- c) **enfin, ces points ayant été éclaircis, a souscrit** à la version actualisée proposée du mandat du Comité de vérification de la FAO.

#### **Composition du Comité de vérification de la FAO**

47. Le Comité a examiné le document FC 148/20, intitulé *Composition du Comité de vérification de la FAO*, dans lequel le Directeur général recommandait la prolongation du mandat de deux membres actuels du Comité de vérification de la FAO et la nomination de deux nouvelles personnes aux postes laissés vacants par le départ de deux autres membres. Le Comité a exprimé sa reconnaissance aux membres sortants, Mme Fatoumata Ndiaye et M. Stephen Zimmermann, pour leur travail au sein de cet organe.

48. **Le Comité:**

- a) **a approuvé** les recommandations du Directeur général visant à prolonger d'un an le mandat de MM. Claus Andreasen et Adnan Khan, portant ainsi à six ans le temps que chacun aura passé au Comité de vérification de la FAO, et de nommer Mme Lesedi Lesetedi et M. Juan Manuel Portal Martinez membres de ce même comité pour une période initiale de trois ans, renouvelable jusqu'à concurrence de six ans;
- b) **est convenu** de présenter son approbation au Conseil, accompagnée des prolongations et nominations auxquelles le Directeur général devrait procéder, avec effet à la date d'approbation par le Conseil.

#### **Examen des organes statutaires relevant de l'article XIV en vue de leur permettre d'exercer une plus grande autorité financière et administrative tout en restant dans le cadre de la FAO**

49. Le Comité s'est félicité du document FC 148/21 *Examen des organes statutaires relevant de l'article XIV en vue de leur permettre d'exercer une plus grande autorité financière et administrative tout en restant dans le cadre de la FAO*, ainsi que de ses annexes contenant un tableau matriciel

détaillé sur les caractéristiques principales des organes existants établis par traité en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif (Annexe I au document FC 148/21) et un extrait du rapport de la quatre-vingt-quinzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) décrivant les facilités qui pourraient être accordées à ces organes (Annexe II au document FC 148/21). En général, le Comité a observé que la question, depuis longtemps en suspens, du degré d'autonomie et des facilités opérationnelles à consentir à ces organes était complexe car ces derniers ne sont pas tous de même nature.

50. **Le Comité:**

- a) **a approuvé les critères pour de plus grandes délégations de pouvoirs proposées dans le document FC 148/21 et réaffirmé qu'il était nécessaire d'adopter une approche différenciée de la question compte tenu des caractéristiques des organes relevant de l'Article XIV;**
- b) **a noté que la Direction avait commencé à mettre en œuvre les recommandations qui relèvent de son autorité et qui sont de façon générale prises en compte au paragraphe 27 de l'Annexe II du document FC 148/21, et a demandé qu'un rapport sur cette question lui soit présenté à sa prochaine session, si possible dans le cadre du rapport sur le suivi du PAI présenté par le Secrétariat;**
- c) **enfin, a reconnu que compte tenu du fait que la FAO était globalement responsable des activités des organes relevant de l'Article XIV, l'Organisation devait adopter une approche souple mais prudente prenant en compte les besoins fonctionnels de ces organes et respectant autant que possible les politiques et procédures de l'Organisation.**

**Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du  
Commissaire aux comptes**

51. Le Comité a pris note du document FC 148/22, intitulé *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes*, qui faisait le point sur les progrès accomplis par l'Organisation en matière de mise en œuvre des recommandations issues du rapport détaillé 2008-2009 du Commissaire aux comptes qui n'étaient pas encore exécutées et classées lors de la présentation du rapport intérimaire précédent au Comité financier, et comprenait la réponse de la Direction aux recommandations formulées dans le rapport détaillé 2010-2011.

52. **Le Comité:**

- a) **a accueilli avec satisfaction ce rapport, en notant que, comme il l'avait demandé à sa cent quarante-septième session, le tableau exposant en détail l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque recommandation indiquait désormais le bureau responsable de cette mise en œuvre;**
- b) **notant que le rapport intérimaire avait été établi avant la dernière visite en date du Commissaire aux comptes et qu'en conséquence, les commentaires de ce dernier sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations restaient inchangés par rapport à ceux qui lui avaient été présentés à sa cent quarante-septième session, a déclaré attendre avec intérêt de recevoir un nouveau rapport intérimaire, avec les commentaires actualisés du Commissaire aux comptes, à sa prochaine session ordinaire de 2013.**

**Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier**

**Programme de travail pluriannuel du Comité financier 2010-2013**

53. **Le Comité**

- c) **s'est félicité de la version actualisée de son programme de travail pluriannuel et**
- d) **a déclaré attendre avec intérêt le rapport intérimaire actualisé qui lui serait présenté à sa prochaine session ordinaire.**

### Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation

54. Le Comité:

- a) **a accueilli** favorablement le document actualisé sur la situation concernant ses recommandations non encore appliquées; et
- b) **s'est réjoui** de recevoir une mise à jour du document à sa prochaine session ordinaire.

### Méthodes de travail du Comité financier

55. Le Comité a pris note du fait qu'il était important de réexaminer continuellement ses méthodes de travail afin d'atteindre ses buts et objectifs fondamentaux. À ce sujet, **le Comité:**

- a) **a demandé** que le Secrétariat envisage de publier à l'avenir des notes d'information supplémentaires sur le PTB sur les mêmes pages web que les documents principaux;
- b) **a suggéré** que le Secrétariat envisage, à l'heure de préparer le projet de rapport, de présenter les points à l'ordre du jour par ordre numérique si possible;
- c) **s'est dit favorable** au principe de consultation non formelle des Membres entre les sessions aux fins de la préparation des sessions suivantes du Comité.

### Questions diverses

#### Date et lieu de la cent quarante-neuvième session

56. Le Comité a été informé que la cent quarante-neuvième session se tiendrait à Rome du 21 au 25 octobre 2013.

### Autres questions

#### Remplacement d'un membre externe du Comité de l'éthique

57. Le Comité a noté que Mme Anne Marie Taylor (de nationalités canadienne, française et américaine) avait démissionné pour raisons personnelles de son poste de membre externe du Comité de l'éthique.

58. Le Comité:

- a) **a fait part** de sa reconnaissance à Mme Anne Marie Taylor pour son travail au sein du Comité de l'éthique;
- b) **a recommandé** la nomination de Mme Suomi Sakai (de nationalité japonaise, Conseiller principal, Éthique – UNICEF) comme membre externe du Comité de l'éthique jusqu'au 31 décembre 2013, pour approbation par le Conseil.



## Annexe I

Barème des contributions proposé pour 2014-2015  
(le barème 2012-2013 est indiqué aux fins de comparaison)

	Barème proposé <sup>1</sup>	Barème de l'exercice en cours <sup>2</sup>
État Membre	2014-2015	2012-2013
Afghanistan	0,005	0,004
Afrique du Sud	0,374	0,387
Albanie	0,010	0,010
Algérie	0,138	0,129
Allemagne	7,180	8,056
Andorre	0,008	0,007
Angola	0,010	0,010
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002
Arabie saoudite	0,869	0,834
Argentine	0,434	0,288
Arménie	0,007	0,005
Australie	2,085	1,942
Autriche	0,802	0,855
Azerbaïdjan	0,040	0,015
Bahamas	0,017	0,018
Bahreïn	0,039	0,039
Bangladesh	0,010	0,010
Barbade	0,008	0,008
Bélarus	0,056	0,042
Belgique	1,004	1,080
Belize	0,001	0,001
Bénin	0,003	0,003
Bhoutan	0,001	0,001
Bolivie	0,009	0,007

<sup>1</sup> Établi directement à partir du barème des quotes-parts de l'ONU en vigueur pour 2013-2015 tel qu'adopté par l'Assemblée générale (Résolution 67/238 du 21 décembre 2012).

<sup>2</sup> Établi directement à partir du barème des quotes-parts de l'ONU en vigueur pour 2010-2012 tel qu'adopté par l'Assemblée générale (Résolution 64/248 du 24 décembre 2009).

Bosnie-Herzégovine	0,017	0,014
Botswana	0,017	0,018
Brésil	2,950	1,619
Bulgarie	0,047	0,038
Burkina Faso	0,003	0,003
Burundi	0,001	0,001
Cambodge	0,004	0,003
Cameroun	0,012	0,011
Canada	3,000	3,222
Cap-Vert	0,001	0,001
Chili	0,336	0,237
Chine	5,176	3,204
Chypre	0,047	0,046
Colombie	0,261	0,145
Comores	0,001	0,001
Congo	0,005	0,003
Costa Rica	0,038	0,034
Côte d'Ivoire	0,011	0,010
Croatie	0,127	0,098
Cuba	0,069	0,071
Danemark	0,679	0,740
Djibouti	0,001	0,001
Dominique	0,001	0,001
Égypte	0,135	0,095
El Salvador	0,016	0,019
Émirats arabes unis	0,598	0,393
Équateur	0,044	0,040
Érythrée	0,001	0,001
Espagne	2,989	3,192
Estonie	0,040	0,040
États-Unis d'Amérique	22,000	22,000
Éthiopie	0,010	0,008
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,008	0,007
Fédération de Russie	2,451	1,610
Fidji	0,003	0,004

Finlande	0,522	0,569
France	5,623	6,152
Gabon	0,020	0,014
Gambie	0,001	0,001
Géorgie	0,007	0,006
Ghana	0,014	0,006
Grèce	0,642	0,694
Grenade	0,001	0,001
Guatemala	0,027	0,028
Guinée	0,001	0,002
Guinée-Bissau	0,001	0,008
Guinée équatoriale	0,010	0,001
Guyana	0,001	0,001
Haïti	0,003	0,003
Honduras	0,008	0,008
Hongrie	0,268	0,292
Îles Cook	0,001	0,001
Îles Marshall	0,001	0,001
Îles Salomon	0,001	0,001
Inde	0,670	0,537
Indonésie	0,348	0,239
Iran (République islamique d')	0,358	0,234
Iraq	0,068	0,020
Irlande	0,420	0,500
Islande	0,027	0,042
Israël	0,398	0,386
Italie	4,472	5,023
Jamaïque	0,011	0,014
Japon	10,892	12,590
Jordanie	0,022	0,014
Kazakhstan	0,122	0,076
Kenya	0,013	0,012
Kirghizistan	0,002	0,001
Kiribati	0,001	0,001
Koweït	0,275	0,264

Lesotho	0,001	0,001
Lettonie	0,047	0,038
Liban	0,042	0,033
Libéria	0,001	0,001
Libye	0,143	0,130
Lituanie	0,074	0,065
Luxembourg	0,082	0,091
Madagascar	0,003	0,003
Malaisie	0,283	0,254
Malawi	0,002	0,001
Maldives	0,001	0,001
Mali	0,004	0,003
Malte	0,016	0,017
Maroc	0,062	0,058
Maurice	0,013	0,011
Mauritanie	0,002	0,001
Mexique	1,852	2,367
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001
Monaco	0,012	0,003
Mongolie	0,003	0,002
Monténégro	0,005	0,004
Mozambique	0,003	0,003
Myanmar	0,010	0,006
Namibie	0,010	0,008
Nauru	0,001	0,001
Népal	0,006	0,006
Nicaragua	0,003	0,003
Niger	0,002	0,002
Nigéria	0,091	0,078
Nioué	0,001	0,001
Norvège	0,856	0,875
Nouvelle-Zélande	0,254	0,274
Oman	0,103	0,087
Ouganda	0,006	0,006
Ouzbékistan	0,015	0,010

Pakistan	0,086	0,083
Palaos	0,001	0,001
Panama	0,026	0,022
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004	0,002
Paraguay	0,010	0,007
Pays-Bas	1,663	1,864
Pérou	0,118	0,091
Philippines	0,155	0,091
Pologne	0,926	0,832
Portugal	0,477	0,514
Qatar	0,210	0,136
République arabe syrienne	0,036	0,025
République centrafricaine	0,001	0,001
République de Corée	2,005	2,271
République démocratique du Congo	0,003	0,003
République démocratique populaire lao	0,002	0,001
République de Moldova	0,003	0,002
République dominicaine	0,045	0,042
République populaire démocratique de Corée	0,006	0,007
République tchèque	0,388	0,351
République-Unie de Tanzanie	0,009	0,008
Roumanie	0,227	0,178
Royaume-Uni	5,207	6,636
Rwanda	0,002	0,001
Sainte-Lucie	0,001	0,001
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001
Saint-Marin	0,003	0,003
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001
Samoa	0,001	0,001
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001
Sénégal	0,006	0,006
Serbie	0,040	0,037
Seychelles	0,001	0,002
Sierra Leone	0,001	0,001
Slovaquie	0,172	0,143

Slovénie	0,101	0,104
Somalie	0,001	0,001
Soudan	0,010	0,010
Sri Lanka	0,025	0,019
Suède	0,965	1,069
Suisse	1,053	1,135
Suriname	0,004	0,003
Swaziland	0,003	0,003
Tadjikistan	0,003	0,002
Tchad	0,002	0,002
Thaïlande	0,240	0,210
Timor-Leste	0,002	0,001
Togo	0,001	0,001
Tonga	0,001	0,001
Trinité-et-Tobago	0,044	0,044
Tunisie	0,036	0,030
Turkménistan	0,019	0,026
Turquie	1,335	0,620
Tuvalu	0,001	0,001
Ukraine	0,100	0,088
Uruguay	0,052	0,027
Vanuatu	0,001	0,001
Venezuela (République bolivarienne du)	0,631	0,316
Viet Nam	0,042	0,033
Yémen	0,010	0,010
Zambie	0,006	0,004
Zimbabwe	0,002	0,003

## Annexe II

### Documents présentés pour information

- État des contributions courantes et des arriérés (document FC 148/INF/2)
- Suivi de l'évaluation du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord (document FC 148/INF/3)
- Rapports du Corps commun d'inspection
  - Dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/2011/5) (document FC 148/INF/4)
  - Mesures de continuité des opérations dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/6) (document FC 148/INF/5)
  - La fonction d'enquête dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/7) (document FC 148/INF/6)
  - La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/9) (document FC 148/INF/7)
  - La gestion des congés de maladie dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2012/2) (document FC 148/INF/8)